



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**  
Le **TRENTE MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **23 mars 2023**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Lydie LAURENT.

**Secrétaire de séance** : Bernard CHAVEROT.

2023-17

**Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022  
(Budget Principal et Budgets Annexes).**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2022, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Budget Principal :**

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2022 de 382 991.75 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte 1068 pour 287 233.81 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 95 757.94 €

**Budget Annexe - Lotissement Montrottier :**

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2022 de -5 443,18 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 5 443,18 €

**Budget Annexe - Lotissement « la Madeleine » :**

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2022 de 0 €.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE l'affectation des résultats ci-dessus.**

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

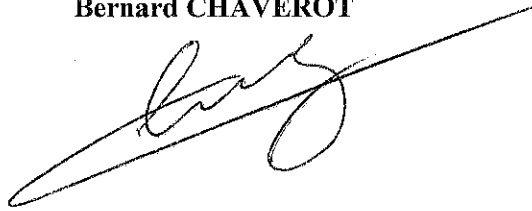
**Le Maire,**

**Michel GOUGET**

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20230330-DE2023-17-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

**Le secrétaire de séance,**

**Bernard CHAVEROT**



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 - Fax 04 74 70 20 39  
Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20230330-DE2023-17-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023